

OLITEC

Société anonyme au capital de 5.500.000 €
Siège social : 4 rue des Magnolias, 54220 MALZEVILLE

333 428 670 R.C.S. NANCY

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2008

I - RAPPORT ANNUEL DE GESTION

1 – EN CE QUI CONCERNE LA SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

L'exercice écoulé a été marqué par la signature par l'associé principal de notre société d'un protocole de cession de l'ensemble des titres de la société au profit de la société SA PROXIMANIA.

Ce protocole a abouti à une cession définitive au cours de l'exercice suivant en date du 15 mai 2009.

Dans le cadre de cette opération, notre société a cédé la totalité de son activité (à savoir, son fonds de commerce, y compris la marque « OLITEC » sur laquelle elle a conservé un droit d'usage précaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle, la totalité de son stock de marchandises, la totalité de ses créances clients, la totalité du capital de la société OLITEC MANAGEMENT ainsi que les passifs associés, notamment les charges sociales en lien avec le transfert de la totalité des salariés à la société SAS OLITEC GROUP par acte en date du 30 Octobre 2008, sous condition résolutoire de la réalisation de la cession du bloc de contrôle de la société au prix de 371.287,61 euros, intérêt compris. Depuis le 15 mai 2009, cette condition résolutoire a été levée, la vente de l'activité de la société à la société OLITEC GROUP étant désormais définitivement réalisée.

Concernant l'activité au cours de l'exercice écoulé, cette dernière s'est traduite par un chiffre d'affaires de 2.117.443 € contre 3.719.984 € pour l'exercice précédent.

Cette dégradation du chiffre d'affaires est en phase avec les prévisions budgétaires établies par la Direction dans le cadre du plan de restructuration commencé en 2004 et poursuivi jusqu'à l'exercice écoulé.

En effet, notre société n'a jamais réussi à compenser la perte de chiffre d'affaires sur le marché de masse de l'ADSL liée au comportement de l'opérateur historique des télécommunications.

Afin de préserver ses droits et ceux de ses actionnaires, notre société a saisi le Tribunal de Commerce de PARIS le 02 mars 2007 d'une action à l'encontre de FRANCE TELECOM visant à obtenir une somme de 45 millions d'euros pour abus de position dominante sur le marché de l'ADSL, cette somme ayant été déterminée notamment au vu d'un rapport d'expertise établi par Monsieur Guy JACQUOT, expert en diagnostic d'entreprise et en propriété industrielle près la Cour d'Appel de PARIS.

De plus, il convient de préciser que depuis le 30 octobre 2008, date de réalisation de la cession de son activité, la société ne réalise plus de chiffre d'affaires.

Nous avons axé notre activité sur la vente de produits notamment informatiques au sein d'un marché très concurrentiel et dans le cadre d'une conjoncture particulièrement défavorable à la consommation.

Nous avons également poursuivi la politique de limitation de nos charges d'exploitation qui se sont élevées à un montant global de 4.105.912 € contre 5.286.942 € et ont été constituées principalement par :

- des achats de marchandises pour 1.510.405 €
- des autres achats et charges externes pour 1.628.364 €
- des salaires et traitements pour 466.806 €
- des charges sociales pour 225.383 €
- des dotations aux amortissements et provisions pour 141.107 €

Il convient de signaler que cette réduction de charges s'accompagne d'une réduction de l'effectif moyen de l'entreprise qui s'élève à 19 personnes pour l'exercice écoulé. Du fait de la réalisation définitive de la cession de l'activité de la société, qui a entraîné le transfert de la totalité des contrats de travail auprès de l'acquéreur, la société ne dispose plus de salariés depuis le 30 octobre 2008.

Compte tenu des produits et charges d'exploitation précités, le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un montant de (- 1.903.768 €) au lieu de (- 1.195.407) € pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 21.501 €, le résultat courant avant impôts s'élève à (- 1.882.267) € contre (- 1.217.871) € pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (- 299.861) €, en l'absence de participation des salariés aux fruits de l'expansion et en l'absence d'impôt sur les bénéfices, le résultat net comptable de l'exercice s'élève à (- 2.182.127,41) €.

Le montant des capitaux propres de la société s'élève au 31 décembre 2008 à un montant de 1.193.870 € inférieur à la moitié du capital social.

En conséquence, les actionnaires devront se réunir dans les quatre mois de la constatation de ce montant par l'assemblée générale pour statuer sur l'éventuelle dissolution de la société conformément aux dispositions de l'article L 226-1 du Code de Commerce.

La société n'a aucun endettement bancaire et les dettes fournisseurs sont payées à 30 jours fin de mois maximum.

Le délai moyen de paiement des clients de la société est de 60 jours. Les cinq premiers clients d'OLITEC représentent environ 48 % du chiffre d'affaires et les dix premiers environ 68 %.

OLITEC souscrit une assurance crédit sur tous ses clients.

Le risque d'obsolescence des stocks est limité par une gestion optimisée des stocks et par la mise en place d'offres promotionnelles lorsque les produits sont appelés à être dépassés technologiquement.

OLITEC n'est liée contractuellement avec aucun de ses fournisseurs.

La société ne court pas de risque de change à l'exportation car elle facture en euros et n'a donc pas recours à une couverture de change.

Le risque de change se situe surtout au niveau des achats de produits qui sont effectués en dollar américain. Pour 2008, la perte le gain de change correspond à 0,18 % du chiffre d'affaires.

Le risque de taux est actuellement inexistant puisque la société ne fait pas appel aux découverts bancaires et n'a plus d'endettement.

2 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Comme il a été indiqué précédemment, l'évènement marquant survenu depuis le commencement de l'exercice en cours jusqu'au jour d'établissement du présent rapport est la cession de la totalité des actions de la société détenues par JOHNSON FINANCES LTD (61,22 % du capital et 61,17% des droits de vote) au profit de la société SA PROXIMANIA qui a eu pour effet de rendre définitive la cession de l'activité de la société à OLITEC GROUP.

3 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Depuis la réalisation de la cession de l'activité de la société, ne demeurent dans ses actifs que :

- un immeuble de 12.708 m² sis à Nancy – 87 rue Mac Mahon, loué en partie à la société OLITEC GROUP et à la société SECURITE PROTECTION CONFORT.
- les droits éventuels de la société sur France Télécom issus du contentieux entrepris pour abus de position dominante sur le marché de l'ADSL.

L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir de la société seront présentées de façon complète et détaillée par le nouveau majoritaire, la société PROXIMANIA, dans la note d'opération qu'il déposera dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée lancée sur le capital de la société suite à l'acquisition de 61,22 % du capital et 61,17% des droits de vote de la société, intervenue le 15 mai 2009.

4 - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu de l'évolution de notre activité, aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé sur l'exercice.

5 - MODE DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels ont été établis selon les principes et méthodes définis dans les textes pris pour leur application.

6 - AUTRES INFORMATIONS

- 6.1 - Concernant les dépenses et charges réintégrées dans l'assiette du calcul de l'impôt sur les sociétés au titre de l'article 39-4 du code général des impôts :

Nous vous demandons de vous prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal consistant en des amortissements excédentaires et s'élevant à un montant global de 2.891 €, ces dépenses entraînant un supplément d'impôt sur les sociétés potentiel pour un montant de 964 € au taux plein.

- 6.2 - Concernant les filiales et participations, nous vous informons que la société a vendu au cours de l'exercice écoulé la totalité des titres de sa filiale à 100% dénommée "SARL OLITEC MANAGEMENT" immatriculée au registre des sociétés du Luxembourg. En conséquence, elle ne détient au 31 décembre 2008 aucun titre de filiale ou de participation.

- 6.3 - Aucun dirigeant n'a réalisé au cours de l'exercice écoulé d'acquisitions, de cessions, de souscriptions ou échanges de titres OLITEC et transactions opérées sur ces titres au moyen d'instruments financiers.

Concernant l'identité des titulaires de participations significatives, nous vous informons que la société "JOHNSON FINANCES LTD" détenait au 31 décembre 2008 plus de la moitié du capital social. Depuis le 15 mai 2009, c'est la société PROXIMANIA qui détient plus de la moitié du capital social.

- 6.4 – Nous vous informons qu'aucune opération d'achat de ses propres actions par la société n'a été décidée au cours de l'exercice.

- 6.5 – Concernant les options donnant droit à la souscription d'actions prévues par les articles L 225-177 à L 225-186 du code de commerce, aucune autorisation n'a été consentie au cours de l'exercice 2008.

De même, aucune attribution d'actions gratuites n'a été consentie au cours de l'exercice 2008.

- 6.6 – Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux :

Jacqueline LEJEUNE	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008	
	dus	versés	dus	versés
Président Directeur Général				
Rémunération fixe	77 016 €	77 016 €	96 018 €	96 018 €
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	77 016 €	77 016 €	96 018 €	96 018 €

Jacqueline LEJEUNE ne dispose d'aucune options de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions gratuites.

Marie-Claire EVERT Administrateur	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008	
	dus	versés	dus	versés
Secrétaire Général				
Rémunération fixe	65 502 €	65 502 €	60 900 €	60 900 €
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	65 502 €	65 502 €	60 900 €	60 900 €

Marie-Claire EVERT ne dispose d'aucune options de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions gratuites.

Jean-Marie LEJEUNE	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008	
	dus	versés	dus	versés
Administrateur				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Jean-Marie LEJEUNE ne dispose d'aucune options de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions gratuites.

Régis SEGHERS	Montants au titre de l'exercice 2007		Montants au titre de l'exercice 2008	
	dus	versés	dus	versés
Administrateur				
Rémunération fixe	0	0	0	0
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

Régis SEGHERS ne dispose d'aucune options de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions gratuites.

- 6.7 – Concernant les mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés en France et à l'étranger, nous tenons à vous informer que les administrateurs n'occupent aucun autre mandat au sein d'autres sociétés, en dehors du mandat de gérant de la société "OLITEC MANAGEMENT" décrite ci-dessus exercé par Madame Jacqueline LEJEUNE pour l'année 2008.
- 6.8 – Concernant la participation des salariés au capital, nous vous informons que la participation à la date de clôture de l'exercice n'atteint pas le seuil de 3 % prévu par l'article L.225-129-6 du code de commerce et que l'assemblée générale mixte réunie le 03 juin 2008 a été appelée à statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés.
- 6.9 – Concernant la direction générale, nous vous rappelons que Madame Jacqueline LEJEUNE exerce en vertu des délibérations du conseil d'administration réuni le 28 juin 2007 les fonctions de présidente et de directrice générale.
- 6.10 – Concernant les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société, nous respectons les dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement.

Effectifs :

Jusqu'au 30 octobre 2008, l'effectif moyen de la société "OLITEC" s'élève à 19 personnes. Depuis cette date, la société ne dispose plus de salariés.

En 2008, cinq personnes ont été licenciées pour des raisons économiques.

Temps de travail :

Pour le personnel non cadre, a été mis en place en juin 1999 un accord de réduction du temps de travail suivi d'un avenant signé le 28 septembre 2001 pour les cadres. Cet accord a permis d'annualiser le temps de travail. La durée hebdomadaire du travail est de trente cinq heures. Le taux d'absentéisme total s'élève à 7 jours par personne dont 3,5 jours par personne pour congé de maternité et 3,5 jours par personne pour congé maladie.

Rémunérations :

Les départs effectifs en 2008 ont généré une baisse de 36 % de la masse salariale.

Un accord de participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été signé le 30 janvier 1999. L'entreprise respecte totalement le principe d'égalité professionnelle des hommes et des femmes.

Conditions d'hygiène et de sécurité :

La direction générale de la société "OLITEC" a toujours été très attentive à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail. Les efforts conjugués des représentants du personnel et de la direction générale permettent de préserver au mieux la sécurité et le confort des employés.

Formation :

En 2008, le plan de formation représente 1,19 % de la masse salariale brute. Il est élaboré en fonction des besoins de l'entreprise et des désirs des salariés avec des axes de priorité comme la norme ISO 9001, la formation à l'embauche, la formation aux nouvelles techniques et aux nouveaux produits pour le secteur commercial et pour l'assistance téléphonique notamment.

Travailleurs handicapés :

La société est favorable à l'embauche de travailleurs handicapés et une personne disposait jusqu'en février 2008 d'un contrat qui entre dans le cadre de la loi de 1986.

Œuvres sociales :

La société "OLITEC" soutient les initiatives locales par dons de produits ou soutien financier à certaines œuvres sociales. L'entreprise a également sponsorisé divers petits clubs locaux.

Sous-traitance :

En 2008, la société n'a pas fait appel à la sous-traitance.

Environnement :

En matière d'environnement, la politique de "OLITEC" est rigoureuse et la situation géographique de la société, implantée à proximité du centre ville, ne peut que renforcer sa détermination en ce domaine. L'entreprise s'attache à mettre en œuvre une politique de gestion et d'amélioration constante de ses installations.

L'utilisation de produits polluants est limitée et tout a été mis en œuvre pour assurer la sécurité.

Les déchets industriels sont tous de type banaux (DIB) et sont évacués et traités par des centres agréés.

La société a conclu au cours de l'exercice écoulé un contrat pour l'Ecoparticipation avec l'ERP l'engageant à déclarer à l'ADEME les quantités de Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques générés par l'entreprise.

6.11 – Concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, nous vous informons qu'aucune restriction statutaire n'est apportée à l'exercice du droit de vote et aux transferts d'actions, qu'aucune action de préférence n'a été émise à ce jour par la société, que le conseil d'administration dispose des pouvoirs légaux pour émettre ou racheter des actions et qu'aucun accord n'a été conclu à ce jour prévoyant des indemnités pour les administrateurs dont les fonctions arriveraient à expiration.

7 - RESULTAT - AFFECTATION

Nous vous proposons de reporter à nouveau la perte de l'exercice d'un montant de 2.182.127,41 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous proposons de prendre acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

8 - COMPTES CONSOLIDES

La société OLITEC ayant vendu au cours de l'exercice écoulé les titres de sa filiale à 100 % dénommée "SARL OLITEC MANAGEMENT" immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, elle n'est plus dans l'obligation d'établir des comptes consolidés.

9 – RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons, conformément à l'article L 225-40 du code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 dudit code de commerce et conclues après avoir été régulièrement autorisées par votre conseil d'administration.

Vos commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

10 - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de commissaire aux comptes n'est arrivé à expiration à l'issue de l'assemblée générale.

11 - TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

12 - RAPPORT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

13 - TABLEAU SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Au présent rapport est également annexé le tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et de compétence accordés par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

TABLEAU SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Aucune délégation de pouvoirs ou de compétence n'a été accordée par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.

CHIFFRES SIGNIFICATIFS

	2008	2007
	Euros	Euros
Capitaux propres	1.193.870	3.375.997
Chiffres d'affaires	2.117.443	3.719.984
Marge brute	556.983	1.626.020
Valeur ajoutée	(- 1.071.381)	122.636
Excédent brut d'exploitation	(- 1.806.731)	(- 995.029)
Résultat d'exploitation	(- 1.903.767)	(- 1.195.407)
Résultat courant	(- 1.882.267)	(- 1.217.871)
Résultat exceptionnel	(- 299.801)	(- 2.701)
Résultat net comptable	(- 2.182.127)	(- 1.239.323)

II – COMPTES ANNUELS ET ANNEXES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

II.1 Comptes et annexes aux comptes annuels

BILAN

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2007 (12 mois)
	Brut	Amort. prov	Net	Net
Actif immobilisé				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Terrains	67 078		67 078	67 078
Constructions	674 057	302 017	372 041	403 826
Installations techn., matériel et outillage industriels				6 193
Autres immobilisations corporelles	2 236 444	2 170 516	65 928	238 108
Immobilisations en cours				70 824
Autres participations				25 000
Autres titres immobilisés	1 809		1 809	1 809
Autres immobilisations financières	3 354		3 354	8 304
TOTAL (I)	2 982 742	2 472 533	510 210	821 142
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				5 877
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				367 023
Avances et acomptes versés sur commandes				1 156
Clients et comptes rattachés				843 514
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				105 312
. Personnel				
. Etat, impôts sur les bénéfices	292 461		292 461	292 461
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	68 690		68 690	68 090
. Autres	403 876		403 876	168 486
Valeurs mobilières de placement				1 083 569
Disponibilités	6 606		6 606	486 989
Charges constatées d'avance				48 872
TOTAL (II)	771 633		771 633	3 471 350
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	3 704 384	2 472 533	1 281 842	4 292 492

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2007 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 5 500 000 Euros)	5 500 000	5 500 000
Réserve légale	283 813	283 813
Autres réserves		137 087
Report à nouveau	- 2 407 816	- 1 168 493
Résultat de l'exercice	- 2 182 127	- 1 239 323
TOTAL (I)	1 193 869	3 375 997
Produits des émissions de titres participatifs		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		15 000
Provisions pour charges		49 302
TOTAL (III)		64 302
Emprunts et dettes		
Emprunts		
Découverts, concours bancaires		753
Emprunts et dettes financières diverses		
Divers	2 168	
Associés		20
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 793	433 214
Dettes fiscales et sociales		
Personnel		153 913
Organismes sociaux		94 702
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20	16 212
Autres impôts, taxes et assimilés		31 830
Autres dettes	49 991	121 549
TOTAL (IV)	87 972	852 193
Ecart de conversion passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	1 281 842	4 292 492

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice clos le 31/12/2008 (12 mois)			Exercice clos le 31/12/2007 (12 mois)
	France	Export.	TOTAL	TOTAL
Ventes de marchandises	2 018 424	63 778	2 082 202	3 679 170
Production vendue services	35 088	153	35 241	40 814
Chiffres d'affaires Nets	2 053 512	63 931	2 117 443	3 719 984
Production stockée				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			84 690	371 506
Autres produits			12	44
Total des produits d'exploitation			2 202 144	4 091 534
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 510 405	1 985 031
Variation de stock (marchandises)			- 10 324	91 743
Achats de matières premières et autres approvisionnements			58 901	14 570
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements			1 478	3 329
Autres achats et charges externes			1 628 364	1 503 384
Impôts, taxes et versements assimilés			43 162	67 085
Salaires et traitements			466 806	731 334
Charges sociales			225 383	319 247
Dotations aux amortissements sur immobilisations			141 107	322 715
Autres charges			40 631	248 504
Total des charges d'exploitation			4 105 912	5 286 942
RESULTAT D'EXPLOITATION			- 1 903 767	- 1 195 407
Autres intérêts et produits assimilés			1 893	25 520
Différences positives de change			630	192
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			22 994	36 886
Total des produits financiers			25 518	62 598
Intérêts et charges assimilées			73	69
Différences négatives de change			3 944	84 992
Total des charges financières			4 017	85 062
RESULTAT FINANCIER			21 501	- 22 464
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			- 1 882 267	- 1 217 871
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			21 984	44 258
Produits exceptionnels sur opérations en capital			125 540	25 100
Reprises sur provisions et transferts de charges				248 077
Total des produits exceptionnels			147 524	317 434
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			349 929	294 051
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			97 456	26 084
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles			447 385	320 136
RESULTAT EXCEPTIONNEL			- 299 861	- 2 701
Impôts sur les bénéfices				18 750
Total des produits			2 375 187	4 471 566
Total des charges			4 557 314	5 710 889
RESULTAT NET			- 2 182 127	- 1 239 323

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2008 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2007 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 231 842,2 €

Le résultat net comptable est une perte de 2 182 127,41 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - OBJECTIFS DE L'ANNEXE

L'article L.123-12 du Code de Commerce fait obligation de présenter une annexe dans le cadre de l'établissement des comptes annuels.

Le contenu de cette annexe, résultant de la réglementation, fait apparaître des informations obligatoires quelle que soit leur importance et des informations complémentaires d'importance significative et nécessaire à l'obtention d'une image fidèle de l'entreprise.

2 - PARTICULARITES ANTERIEURES A L'EXERCICE

Litige judiciaire

En 2001, une enquête judiciaire contre X a été lancée par la police judiciaire de NANCY pour faux et usage de faux et abus de biens sociaux. Dans le cadre de cette enquête, le Président Directeur Général a été mis en examen.

Les effets néfastes se sont manifestés par une régression sensible de notre chiffre d'affaires générant des pertes depuis plusieurs exercices et des procédures de licenciements successives.

Litige France Télécom

Face à la position et au comportement de l'opérateur historique de télécommunications, OLITEC n'a jamais réussi à compenser la perte de chiffre d'affaires sur le marché de masse de l'ADSL.

Afin de préserver ses droits et ceux de ses actionnaires, OLITEC SA a saisi le Tribunal de Commerce de PARIS à l'encontre de FRANCE TELECOM le 2 mars 2007 dans le but d'obtenir sa condamnation à une somme de 45 millions d'euros pour abus de position dominante sur le marché de l'ADSL.

Avant de déposer son assignation, la société OLITEC a demandé à SORGEM EVALUATION, association agréée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, d'effectuer une expertise pour évaluer le préjudice qu'elle a subi. Cette expertise a été réalisée par Monsieur Guy JACQUOT, Expert en diagnostic d'entreprise et en propriété industrielle près la Cour d'Appel de PARIS et détermine un préjudice de 41,45 millions d'euros se ventilant en 17,15 millions d'euros de préjudice lié aux ventes perdues, en 1,00 million d'euros de préjudice relatif aux coûts de restructuration et en 23,30 millions d'euros de préjudice de perte de valeur de fonds de commerce

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir un impact significatif sur le patrimoine et la situation financière de la société.

3 - PARTICULARITES DE LA PERIODE

En date du 31 juillet 2008, notre associé principal, la société Johnson Finances LTD a signé un protocole de cession de l'ensemble de ses titres au profit de la SA PROXIMANIA au capital de 734 820.90 €, ayant son siège social à PARIS 5 rue de Marignan et immatriculée sous le numéro d'identification unique 478 482 888 au RCS de PARIS.

Après avoir donné lieu a plusieurs avenants en 2008 (puis après la clôture de l'exercice), la date effective de cession des titres est intervenue après la date de clôture, le 15 mai 2009

Dans le contexte de cette opération, la SA OLITEC a souhaité céder le fonds ainsi que les passifs y associés à la SAS OLITEC GROUP, au capital de 300 000 € ayant son siège 4 rue des Magnolias à MALZEVILLE, et immatriculée sous le numéro d'identification unique 508 069 325 au RCS de NANCY.

Un acte de cession du fonds de commerce a été signé à PARIS en date du 30 octobre 2008, enregistré au service des impôts des entreprises de NANCY Sud Est le 5 décembre 2008.

Le présent acte de cession du fonds de commerce a fait l'objet de plusieurs avenants en 2008 puis postérieurement à la date de clôture compte tenu du fait que cette cession était sous condition résolutoire de la réalisation de la cession du bloc de contrôle effectuée finalement comme indiqué ci-dessus le 15 mai 2009.

Dans le cadre de cette opération, notre société a également cédé la totalité des titres de participation représentant 100% du capital de la SARL OLITEC MANAGEMENT, Société de droit Luxembourgeois au capital de 25 000 € ayant son siège social à Luxembourg, 6 rue Pierre Thinnès, enregistrée auprès du RC de Luxembourg sous le numéro d'identification B 109.548 au profit de la SAS OLITEC GROUP au capital de 300 000 € ayant son siège 4 rue des Magnolias à MALZEVILLE, et immatriculée sous le numéro d'identification unique 508 069 325 au RCS de NANCY.

La présente cession est intervenue au prix de 50 191 €, à PARIS, en date du 30 octobre 2008 et enregistrée au service des impôts des entreprises de NANCY Sud Est le 5 décembre 2008.

Licenciements

Le coût financier de 3 licenciements effectués au cours de l'exercice avait fait l'objet d'une charge à payer au 31 décembre 2007.

Deux licenciements complémentaires, sur l'exercice, ont généré des charges à hauteur de 217 694,82 € inscrites en charges exceptionnelles.

Mention sur les relations inter sociétés

La SA OLITEC a créé une Filiale à 100 %, la SARL OLITEC MANAGEMENT, immatriculée au R.C.S. du Luxembourg depuis le 28 juillet 2005 qui a pour but d'assurer, pour le compte de la SA OLITEC, les prestations suivantes :

- Définition et mise en place de la stratégie de développement
- Direction et marketing des ventes et export
- Promotion de l'image de marque et de la notoriété de OLITEC
- Communication

Comme indiqué ci-dessus, la présente Filiale a été cédée en cours d'exercice.

4 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis selon les principes et méthodes définis dans les textes pris pour leur application. Les options retenues sont celles qui sont utilisées pour la préparation des comptes annuels : continuité de l'activité, indépendance des exercices et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5 - IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

	Linéaire	Dégressif
Terrain	non amortissable	
Immobilisations corporelles		
constructions	30 ans	
agencement des constructions	5 à 10 ans	
matériel de développement	5 ans	4 à 5 ans
matériel et outillage divers	4 à 5 ans	4 à 5 ans
matériel stand d'expositions	5 ans	
matériel de transport	3 à 5 ans	
matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	4 à 5 ans
agencements	5 à 10 ans	
mobilier	5 à 8 ans	

6 - TRAITEMENT COMPTABLE DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé sur la période.

7 - CREANCES CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances clients font l'objet d'une assurance crédit : la nécessité de provisionner certaines créances est appréciée en fonction du risque encouru selon état des dossiers "assurance crédit".

L'ensemble des créances a été cédé à la SAS OLITEC GROUP par l'acte de cession du fonds de commerce intervenu en date du 30 octobre 2008.

8 - CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Aucune dépense de recherche n'a été engagée au cours de l'exercice 2008.

9 - ECART DE CONVERSION

Au cours de l'exercice, les gains et pertes de change respectivement acquis et subis sont comptabilisés en produits et en charges.

Aucun gain et perte de change n'a été constaté en fin d'exercice.

10 - STOCKS

Stocks de marchandises, informatiques et Multimédia

L'ensemble des stocks a été cédé à la SAS OLITEC GROUP par l'acte de cession du fonds de commerce intervenu en date du 30 octobre 2008.

11 - EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Notre société ne dispose plus de valeurs mobilières de placement à la clôture de l'exercice.

12 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 5 500 000 euros divisé en 550 000 actions de 10 euros.

13 - ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE

La méthode de calcul utilisée est la méthode des unités de crédits projetés. La dette actuarielle concernant ces engagements en matière de retraite a été évaluée à 26 220 € en date du 30 octobre 2008 et ce passif a été repris par la SAS OLITEC GROUP suivant l'acte de cession du fonds de commerce intervenu en date du 30 octobre 2008.

Il a donc été comptabilisé une reprise de provision d'un montant de 23 082 € sur l'exercice.

14 - PARTICIPATION AUX RESULTATS

Un accord de participation a été signé le 30 janvier 1999.

Les bénéficiaires de répartition de la « Réserve Spéciale de Participation » sont les salariés ayant au moins six mois d'ancienneté dans l'entreprise.

La Réserve Spéciale de Participation est répartie entre les salariés bénéficiaires pour 50 % proportionnellement au salaire perçu par chaque salarié au cours de l'exercice de référence et pour 50 % en fonction de la durée de présence dans l'entreprise au cours de l'exercice.

Réserve spéciale de participation conformément aux articles L.442-2, L.442-3 du Code du Travail., suivant la formule de droit commun : $RSP = 1/2 \times (B - 5C/100) \times S/VA$

Du fait des résultats de la période, aucune réserve spéciale de participation n'a été comptabilisée.

15 - COUT DES REPARATIONS "SERVICE APRES VENTE"

Compte tenu de la cession du fonds de commerce intervenu au profit de la SAS OLITEC GROUP et de la reprise des engagements par celle-ci, aucune provision n'a été comptabilisée.

16 - COMITE DE DIRECTION

Notre société ne dispose d'aucun Comité de Direction.

17 - JETONS DE PRESENCE

Aucun jeton de présence n'a été versé en 2006, 2007 et 2008.

18 - PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels sont présentés suivant les règles du plan comptable général.

19 - NORMES IFRS

Du fait de l'absence de toute participation au 31 décembre 2008, notre société n'a pas l'obligation d'établir des comptes suivant les normes IFRS.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Produits sur opération de gestion :		1 862
Divers alignements	1 862	
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs		20 122
Différence plafonnement taxe professionnelle	1 395	
Différence provision taxe C3S	963	
Annulation provision loyer Saint Mandé	2 256	
Régularisations diverses sur clients et fournisseurs	15 508	
Sous total 1		21 984
Sur opération en capital :		125 540
Cession d'actifs corporels	73 349	
Cession des actifs financiers	50 191	
Sous total 2		125 540
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS :		147 524
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		322 309
Perte sur caution local Saint Mandé	3 150	
Pénalités sur marché	505	
Amendes non déductibles	135	
Perte sur création site Web	70 824	
Charges de licenciements	217 695	
Indemnités transactionnelles sur terrain CUGN NANCY	30 000	
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs		27 620
Perte sur litige clients et fournisseurs	27 620	
Sous total 1		349 929
Valeurs comptables nettes des immobilisations		97 456
Immobilisations corporelles hors service ou cédées	72 456	
	25 000	
Sous total 2		97 456
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		447 385
RESULTAT EXCEPTIONNEL NEGATIF		299 861

Notes sur le bilan - Actif

Actif immobilisé :

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes : 2 982 742 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	126 044		126 044	
Immobilisations corporelles	3 798 012	3 405	823 838	2 977 579
Immobilisations financières	35 114		29 950	5 163
TOTAL	3 959 169	3 405	979 832	2 982 742

Amortissements et provisions d'actif : 2 472 533 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	126 044		126 044	
Immobilisations corporelles	3 011 984	141 107	680 558	2 472 533
TOTAL	3 138 027	141 107	806 602	2 472 533

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Terrains	67 078		67 078	Non amort.
Constructions	548 687	201 845	346 841	Lin 20 à 30 ans
Agencement des constructions	125 371	100 171	25 200	Lin 5 à 10 ans
Instal. génér. agenc. amgts	2 147 755	2 084 405	63 351	Lin 5 à 10 ans
Agencement maison gardien	88 689	86 111	2 577	Lin 10 ans
TOTAL	2 977 579	2 742 533	505 046	

Etat des créances = 768 381 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	3 354		3 354
Actif circulant et charges d'avance	765 027	765 027	
TOTAL	768 381	765 027	3 354

Produits à recevoir par postes du bilan = 13 500 €

Produits à recevoir	Montant
Autres créances	13 500
TOTAL	13 500

Notes sur le bilan - Passif

Capital social : 5 500 000 €

Mouvements des titres	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	550 000	10	5 500 000
Titres en fin d'exercice	550 000	10	5 500 000

Provisions : 0 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions pour risques et charges	64 302		64 302	
TOTAL	64 302		64 302	

Etat des dettes : 87 973 €

Etat des dettes	Montant global	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	2 168	2 168		
Fournisseurs	35 793	35 793		
Dettes fiscales et sociales	20	20		
Autres dettes	49 991	49 991		
TOTAL	87 973	87 973		

Charges à payer par poste du bilan : 65 793 €

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	35 793
Autres dettes	30 000
TOTAL	65 793

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires : 2 117 443 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	2 243 699	105,96 %
Prestations de service	1 321	0,06 %
Produit des activités annexes	33 919	1,60%
Rabais, remises et ristournes accord	- 161 497	- 7,63 %
TOTAL	2 117 443	100,00 %

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Impôts
Prov. non déductible l'année de dotation	3 349	1 116
TOTAL	3 349	1 116

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Autres informations

Effectif moyen au cours de l'exercice :

Catégories de salariés	Montant
Cadres	5
Agents de Maîtrise et Techniciens	9
Employés	7
Ouvriers	5
TOTAL	26

Suite à la cession de l'activité en date du 31 octobre 2008 à la SAS OLITEC GROUP, l'effectif de la société est nul à la date de clôture

Charges et produits

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir : 13 500 €

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir	13 500
TOTAL	13 500

Charges à payer : 65 793 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs : factures non parvenues	35 793
TOTAL	35 793

Autres dettes	Montant
Charges à payer	30 000
TOTAL	30 000

TABLEAU DE FINANCEMENT PLURIANNUEL

	2008	2007	2006	2005	2004	2003
EMPLOIS FIXES	5 573	162 580	182 359	210 261	2 423 648	433 509
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé	5 573	162 580	107 385	93 375	114 533	225 756
Remboursements des dettes financières			74 974	116 886	2 309 115	207 753
Charges à répartir				0	0	0
RESSOURCES	- 1 926 945	- 1 376 678	- 1 035 122	- 1 819 154	345 026	1 245 063
Capacité d'autofinancement	- 2 054 285	- 1 401 778	- 1 067 322	- 2 021 452	321 026	1 244 395
Augmentation des capitaux propres		0	0	0	0	0
Augmentation des dettes financières		0	0	0	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	127 340	25 100	32 200	196 963	24 000	668
Cession d'immobilisations financières		0	0	5 335	0	0
Subventions d'investissements reçues		0	0	0	0	0
Distributions		0	0	0		
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL	- 1 932 518	- 1 539 259	- 1 217 481	- 2 029 413	- 2 078 622	+ 811 555
Utilisation de la variation d'exploitation	369 320	798 316	+ 849 888	- 163 590	- 1 791 669	+ 753 573
Utilisation de la variation trésorerie	- 1 563 198	- 740 943	- 367 593	- 2 193 003	- 286 953	+ 57 982

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	2008	2007
EXPLOITATION		
Résultat net	- 2 182 127	- 1 239 323
Dotation aux amortissements et aux provisions	141 107	322 715- 86
Dotation aux provisions nette de reprise	- 53 330	- 486 154
Moins-value/Plus-value cessions d'actifs	- 28 084	984
Perte sur immobilisations en cours	0	0
Remboursement avance filiale	65 000	0
Perte sur caution	3 150	0
Capacité d'autofinancement	- 2 054 285	- 1 401 778
Variation des stocks	372 900	95 072
Variation des créances clients et comptes rattachés	762 108	968 793
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	- 765 688	- 265 550
Augmentation du besoin en fonds de roulement	369 320	798 315
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	- 1 684 965	- 603 463
Flux net de trésorerie	- 1 684 965	- 603 463
INVESTISSEMENT		
Investissements corporels et incorporels	- 3 405	- 162 580
Investissements financiers	- 2 168	0
Produits de cessions des actifs corporels et incorporels	75 349	25 100
Produits de cessions des actifs financiers	51 991	0
Flux de trésorerie lié aux investissements	121 767	- 137 480
FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunts et obligations	0	0
Flux de trésorerie lié au financement	0	0
FLUX DE TRESORERIE	- 1 563 198	-740 943
Trésorerie au début d'exercice	1 569 805	2 130 747
Trésorerie en fin d'exercice	6 606	1 569 805

II.2 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :le contrôle des comptes annuels de la société, OLITEC, tels qu'ils sont joints au présent rapport, la justification de nos appréciations et les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ;

ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre du changement de groupe majoritaire, votre Société a cédé à la Société OLITEC GROUP son fonds de commerce ainsi que les passifs et actifs associés, comme précisé page 10 de l'annexe légale. Nous avons vérifié la correcte retranscription comptable de cette opération.

Dans le cadre de nos appréciations et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Fait à Villers-lès-Nancy, le 15 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTIS CFE Audit & Conseil SA

BATT AUDIT & Associés SA

Richard RENAUDIN

Stéphane RONDEAU

II.3 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Description des conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice.

PERSONNE CONCERNEE : **Mme LEJEUNE**
Président de la SAS OLITEC GROUP
Président Directeur Général de la SA OLITEC

1. **Objet** : Cession du fonds de commerce

Nature et objet : Le fonds de commerce de votre société a été vendu à la société OLITEC GROUP en date du 30 octobre 2008. Cette cession a fait l'objet d'un 5^{ème} avenant signé le 29 avril 2009. Le montant des passifs et actifs pris en charge s'élèvent à un montant net de 360.198,23 €, qui correspond au compte courant débiteur d'OLITEC GROUP au 31/12/08.

Ce compte courant sera rémunéré au taux de 6,26% à compter de la date de transfert de propriété, le 1^{er} novembre 2008. Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de l'exercice.

Date d'autorisation Conseil d'administration du 30 octobre 2008 et du 28 avril 2009.

2. **Objet** : Bail commercial consenti à OLITEC GROUP

Nature et objet Location de 727,82 m² d'entrepôt et 136,51 m² des bureaux sis 87 rue Mac Mahon à Nancy à la société OLITEC GROUP. Le bail commercial a été définitivement signé lors du 5^{ème} avenant à l'acte de cession du fonds de commercial. Il est consenti pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2008.

Le loyer est fixé à 28.660,10 € par an.

Le produit pour l'exercice s'est élevé à 6.217,26 €.

Date d'autorisation Conseil d'administration du 30 octobre 2008 et du 28 avril 2009.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

ADMINISTRATEUR CONCERNE : M. Jean-Marie LEJEUNE

*Gérant de la SARL OLITEC MANAGEMENT
Administrateur de la SA OLITEC*

Nature et objet La société OLITEC MANAGEMENT dont le siège est sis 6, rue Pierre Thinnes à Luxembourg, assure, pour le compte de la société OLITEC, les prestations suivantes :

- Définition et mise en place de la stratégie de développement
- Direction et marketing des ventes et Export
- Promotion de l'image de marque et de la notoriété d'OLITEC
- Communication

Modalités La rémunération de la société OLITEC MANAGEMENT est déterminée en fonction des charges pour accomplir ses prestations, c'est-à-dire des salaires et des frais engagés pour l'accomplissement des prestations offertes.

Au titre de l'exercice 2007, les prestations facturées à la société OLITEC s'élèvent à un montant global de **334.902,24 €HT**.

Fait à Villers-lès-Nancy, le 15 mai 2009

Les Commissaires aux Comptes

EXPERTIS CFE Audit & Conseil SA

Richard RENAUDIN

BATT AUDIT & Associés SA

Stéphane RONDEAU

III – CONTROLE INTERNE

III. 1 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA COMPOSITION DU CONSEIL, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MIS EN PLACE PAR LA SOCIETE

En application des dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- de la composition et des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- de l'étendue des pouvoirs du président directeur général.
- des modalités de participation aux assemblées générales,
- les principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

I - PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

1.1 – Composition du conseil :

Le conseil d'administration est composé au 31 décembre 2008 des quatre membres suivants :

- Madame Jacqueline LEJEUNE,
- Monsieur Jean-Marie LEJEUNE,
- Madame Marie-Claire EVERT,
- Monsieur Régis SEGHERS.

1.2 – Réunions du conseil d'administration :

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni six fois les 17 avril 2008, 14 août 2008, 28 août 2008, 30 octobre 2008, 28 novembre 2008 et 19 décembre 2008.

Les administrateurs et le cas échéant, les commissaires aux comptes ont été convoqués conformément aux dispositions statutaires et aux dispositions du Code de commerce.

Tous les documents nécessaires à l'information des administrateurs leur ont été communiqués avant la réunion.

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au principal établissement, à NANCY (M&M), 87 rue Mac Mahon.

Les principales décisions adoptées ont été d'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et de convoquer l'assemblée générale ordinaire annuelle ainsi que les questions en lien avec la cession de l'activité à OLITEC GROUP.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués dans les meilleurs délais aux administrateurs.

II – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE :

2.1 – Définition et objectifs du contrôle interne :

Au sein de la société "OLITEC", le contrôle interne est défini par la Direction et a pour objet de :

- veiller à ce que les actes de gestion et la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et de la direction s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à la société,
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation générale de la société,
- prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la société,
- prévenir et éviter les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Ces procédures de contrôle interne impliquent le respect des politiques de gestion, la sauvegarde des actifs, la prévention et la détection des erreurs et des fraudes, l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables et l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Comme tout contrôle, il ne peut cependant pas fournir la garantie que ces risques sont totalement éliminés et il ne donne qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

2.2 – Organisation du contrôle interne :

Le contrôle interne est assuré par les membres de la direction générale de la société, assistés du directeur financier et des responsables des différents services.

La direction générale fixe les axes du contrôle et donnent les directives aux responsables de service qui sont chargés de les mettre en place et de rendre compte à la direction générale.

Risques :

Le délai moyen de paiement des clients de la société est de 60 jours. Les cinq premiers clients d'OLITEC représentent environ 48 % du chiffre d'affaires et les dix premiers environ 68 %.

OLITEC souscrit une assurance crédit sur tous ses clients.

Le risque d'obsolescence des stocks est limité par une gestion optimisée des stocks et par la mise en place d'offres promotionnelles lorsque les produits sont appelés à être dépassés technologiquement.

OLITEC n'est liée contractuellement avec aucun de ses fournisseurs.

La société ne court pas de risque de change à l'exportation car elle facture en euros et n'a donc pas recours à une couverture de change.

Le risque de change se situe surtout au niveau des achats de produits qui sont effectués en dollar américain. Pour 2008, la perte le gain de change correspond à 0,18 % du chiffre d'affaires.

Le risque de taux est actuellement inexistant puisque la société ne fait pas appel aux découverts bancaires et n'a plus d'endettement.

Systeme comptable et de gestion :

La gestion et la comptabilité sont traitées par des logiciels de renom qui permettent d'effectuer des contrôles fréquents, automatiques, et de calculer de nombreux indicateurs.

Depuis 2006, les logiciels de gestion ont été remplacés par leur nouvelle version qui s'est enrichie de nouvelles procédures de statistiques plus élaborées et plus conviviales, ceci permettant des vérifications encore plus amples et plus précises.

Au niveau du logiciel de facturation, pour limiter les erreurs de saisie, un blocage informatique empêche de facturer à un prix de vente inférieur au prix de revient.

La comptabilité, tenue sur place par un comptable expérimenté, est vérifiée trimestriellement par AEC XAVIER LENNE, cabinet d'expertise comptable extérieur.

Chaque semestre, les comptes sont audités par les commissaires aux comptes.

Les vérifications internes sont fréquentes et importantes et s'établissent par :

- une procédure de budget et de contrôles budgétaires fréquents,
- un état hebdomadaire de l'activité de la société, du chiffre d'affaires et du carnet de commandes est fourni à la direction,
- une vérification hebdomadaire de la situation de la trésorerie et du solde des comptes clients et fournisseurs,
- une situation comptable trimestrielle avec comptage des stocks et inventaire physique,
- une situation comptable complète semestrielle auditée par les commissaires aux comptes.

Les délégations de signature sont données exclusivement par la présidence de la société. Les personnes chargées de la comptabilité n'ont pas pouvoir de signature.

Activité de la société :

De nombreuses procédures de travail ont été élaborées pour la mise en place de la certification ISO 9001, version 2000. Ces procédures sont sans cesse vérifiées et des audits par service sont effectués régulièrement. Une réunion avec la direction de l'entreprise, le service qualité et les responsables des différents services est organisée régulièrement afin de faire le point sur les procédures, sur les audits internes et sur les mesures à mettre en place pour améliorer le système.

Chaque entrée de produits est vérifiée avec le bordereau de livraison par le directeur logistique. La facture est transmise au service comptable qui entre les prix d'achats dans le logiciel de facturation dans lequel sont gérés les stocks.

Chaque semaine, les stocks de produits sont vérifiés par pointage aléatoire de quelques références et chaque fin de trimestre, un inventaire physique est rapproché du stock donné par le logiciel.

A la réception d'une commande, le service commercial la vérifie selon la procédure de la revue de contrat (vérification des prix, références et délais), et la transmet au service facturation qui prépare le bon de préparation, édité directement au service expéditions. La commande est alors préparée puis vérifiée par le responsable du service qui valide le bon de préparation et permet l'édition du bon de livraison. Une copie du bon de livraison est éditée immédiatement au service facturation qui émet la facture et l'envoie au client.

De nombreuses statistiques permettent à la direction générale d'avoir un aperçu de la situation, tant sur le développement que sur la stratégie.

Elaboration et traitement de l'information comptable et financière :

L'objectif du contrôle interne est de s'assurer de l'exhaustivité des enregistrements comptables, de la réalité des transactions, de la mesure adéquate des droits et obligations, du rattachement des transactions à la bonne période et de l'établissement de l'information en temps voulu.

La direction générale s'assure de la réalité des informations comptables et financières avant leur parution dans les journaux officiels ou sur les différents médias. Chaque année, au mois de janvier, dès réception des dates de parution des publications financières légales et obligatoires, un calendrier est établi. Un logiciel gère les échéances et, prévient la personne responsable de la parution et la direction, en laissant une marge suffisante, par rapport à la date buttoir, pour permettre d'établir les textes des communiqués sans précipitation.

Les documents comptables fournis aux actionnaires sont établis en collaboration avec les services internes de la société par le cabinet d'expertise comptable Audit Expertise Comptable Xavier LENNE dont le siège est situé 85 rue Roger Bérin à ESSEY LES NANCY (M&M) et sont audités par les commissaires aux comptes.

La consolidation des comptes est effectuée par ce même cabinet et vérifiée par les commissaires aux comptes.

Les engagements hors bilan étaient suivis et vérifiés par la direction générale. Début 2006, toutes les dettes de la société étant remboursées, une main levée des nantissements et autres garanties qui avaient été mises en place par les banques lors de l'achat et de l'aménagement des locaux, a été demandée. A ce jour, la société n'a plus ni engagement, ni garantie envers qui que ce soit.

Ressources Humaines :

Les recrutements s'effectuent uniquement avec l'aval de la présidence de la société.

La gestion de la rémunération est suivie lors de réunion de la direction générale.

La norme ISO a imposé un suivi des compétences par l'organisation d'un entretien annuel individuel.

Le respect des règles en matière d'hygiène et de sécurité est suivi par la direction générale.

Sécurité :

Les responsables de service sont chargés de vérifier les risques de leur secteur et doivent impérativement faire part à la direction de la moindre incertitude quant à la sécurité.

Pour la partie informatique, chaque jour est réalisée une sauvegarde complète du serveur.

Les supports de la semaine, des derniers jours du mois et de l'année sont conservés dans les locaux de la société, à l'intérieur d'un système ignifugé. Ces supports sont dupliqués et le deuxième jeu est conservé à l'extérieur de la société. Un plan de secours du système informatique a été élaboré avec l'aide de la société qui maintient les serveurs.

Une double copie des disques de tous les serveurs sera conservée à l'extérieur de l'entreprise dans des lieux différents et suffisamment éloignés afin de permettre, en cas de panne grave ou de destruction totale, de reconstituer tout le système informatique dans un délai très court.

Les logiciels de protection contre les virus font l'objet de mise à jour en temps réel et analysent tout le système informatique en permanence.

2.2 – Etablissement de ce rapport :

Ce rapport a été préparé par la direction générale avec la collaboration des responsables des différents services. Pour son élaboration, un groupe de travail spécialement dédié à cette tâche, a recensé les procédures de contrôle existantes. Le projet de ce rapport a fait l'objet d'une présentation et d'une approbation lors du conseil d'administration du 15 mai 2009.

Dans le cadre d'une démarche structurée et conforme aux normes en vigueur, est poursuivie la mise en place d'un suivi des risques destiné à en améliorer le contrôle. Il s'agit de l'établissement d'un recensement précis des risques, de la mise en place de points de surveillance fondamentaux et de la mise en œuvre d'audits internes et de tests de conformité par rapport aux procédures établies.

III – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1 Pouvoirs du Président Directeur Général :

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Madame Jacqueline LEJEUNE, président directeur général de la société.

3.2 – Principes et règles arrêtés par le conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux :

Le Conseil d'administration a fait le choix de ne pas rémunérer directement les mandataires sociaux au titre de leur mandat social (pas de rémunération fixe, variable, et exceptionnel – pas de jetons de présence) ni de leur accorder des options de souscription ou d'achat d'actions, ni des actions gratuites.

Les informations détaillées sur les rémunérations perçues par certains mandataires sociaux au titre d'autres fonctions que celle de mandataire social au cours de l'exercice 2008 figurent dans le rapport de gestion et en pages 3 et 4 du présent rapport.

3.3 – Participation des actionnaires à l'assemblée générale :

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales d'actionnaires de la société s'effectuent dans les conditions prévues par la loi.

Fait à MALZEVILLE (M&M),
Le 15 mai 2009,
La Présidente du Conseil d'Administration.

IV REMUNERATION DES CONTROLEURS LEGAUX

HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES AU COURS DE L'EXERCICE 2008

Monsieur RENAUDIN Richard EXPERTIS CFE Audit et Conseil 2 allée d'Evry BP 115 54601 VILLERS LES NANCY

Monsieur RONDEAU Stéphane BATT AUDIT et Associés 25 rue du Bois de la Chapelle 54500 VANDOEUVRE LES NANCY
--

Honoraires	22 000,00 €
------------	-------------

Honoraires	30 500,00 €
------------	-------------

V DECLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

J'atteste à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et que le rapport de gestion figurant en page 3 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'un descriptif des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Nancy, le 15 mai 2009

Jacqueline Lejeune, Président Directeur Général